



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 24 juin 2026

PROCÈS-VERBAL N° 27

PRÉSIDENT	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	28 présents, 11 excusés, 1 absent
MAJORITÉ ABSOLUE	15
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Leah Halpren et Jessica Simhon MM. Jonas Addor, Serge Bally, Christophe Chevalier, Paul Descheemaker, Boris Gojanovic, José Lereuil, Lionel Moser, Pascal Schaller et Daniel Zryd
CONSEILLER ABSENT	M. Sylvain Liaudat
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Léia Eljamal Fehr et Sandrine Kilchenmann MM. Anthony Hinder, Denis Krebs et Fabien Joly
MUNICIPALE EXCUSEE	Mme Charlotte Connell (assermentation de Région de Nyon)

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Il explique que malgré sa demande, **M. Lionel Moser**, Conseiller, n'a pas formellement présenté sa démission, il est ainsi considéré comme excusé.

Il passe la parole à Mme Roiné, Secrétaire, qui procède à l'appel.

La majorité est fixée à 15, le quorum est atteint avec 28 Conseillers présents. La séance peut se dérouler.

2) ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2026
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :
 - ✓ Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - ✓ Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - ✓ Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
 - ✓ Région de Nyon
7. Préavis N° 65 / 2026
« Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Régional pour la commune de Gingins, le SIECGE (Service intercommunal des Eaux de Chésereux, Grens et Eysins et les SI Nyon) ».
Demande d'un crédit de CHF 2'130'836 TTC pour la construction des ouvrages et infrastructures communs nécessaires à la réalisation du PDDE Régional.
Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances
Vote
8. Préavis N°66 / 2026
Demande de crédit de réalisation de CHF 1'787'200 TTC pour le financement des travaux de sécurisation d'un affluent du ruisseau « Le Bam »
Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances
Vote
9. Préavis N°67/2026
Règlement des soldes de péréquations intercommunales 2019 à 2021 Demande de crédit de CHF 2'700'000
Rapport de la commission des finances
Vote
10. Préavis N° 68/2026
Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2025
Rapports de la commission de gestion et des finances
Vote
11. Divers et propositions individuelles
Extrait des décisions

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 avril 2026

Le procès-verbal est passé en revue page par page.

Page 247, **M. Pierre Schaller, Conseiller**, précise son intervention : « l'étang de rétention proposé se situerait sur la parcelle à l'intersection de la route de la Dôle et de la Vy de l'Etraz ».

La modification proposée est approuvée par 26 OUI et 1 abstention.

Le procès-verbal modifié du 29 avril est adopté par 26 OUI et 1 abstention.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président revient sur la séance d'information du 20 mai dernier, à l'attention des nouveaux Conseillers. La quasi-totalité des personnes invitées y ont participé, ce qui est très satisfaisant. Il remercie Mme Elaine Walsh, M. Christian Lavanchy et M. Daniel Zryd pour leur participation.

Le 9 juin, il a eu le plaisir de représenter le Conseil Communal lors de l'inauguration de la source de la Florettaz à Chésereux. La manifestation était organisée par le Service Intercommunal des Eaux de Chésereux, Grens et Eysins (S.I.E.C.G.E)

Il lit ensuite le courrier de **M. Pierre Schaller, Conseiller**, adressé au bureau du Conseil Communal et daté du 22 juin 2026 :

« Commune de Gingins Parcelle 92,

Monsieur Le Président,

Par la présente et selon l'article 74 du règlement du Conseil, je formule le vœu suivant :

Concernant la parcelle citée sous rubrique acquise par la commune et ayant fait l'objet du préavis municipal n°57 ;

Que lors de la transformation de ce bien immobilier, il soit étudié et si possible réalisé les locaux suivants :

- ✓ Un local pour le bureau du Conseil communal
- ✓ Une salle modulable de réunion utilisable tant pour les réunions des commissions du Conseil que pour les sociétés locales, et qui servirait également de local de vote et de dépouillement
- ✓ Une garderie d'enfant ou toute autre activité concernant la petite enfance
- ✓ Un petit commerce et pourquoi pas une pharmacie !
- ✓ Un ou deux petits appartements
- ✓ Eventuellement le déplacement de la bibliothèque communale

Je trouve indispensable de retrouver des locaux mis à disposition pour le bureau du Conseil. Je relève l'importance de la séparation des activités officielles entre autorités exécutives et législatives et ceci dans des locaux séparés. Cela était tant souhaité par le Conseil que par la Municipalité, et réalisé dans les dépendances de la Croix Blanche, ceci depuis peu supprimé !...

Je trouve également qu'il est aussi très important de faire revivre ce lieu qui se situe en plein centre du village.

Il serait également souhaitable de s'intéresser à l'acquisition de l'habitation mitoyenne si cette opportunité venait éventuellement d'actualité, soit par acquisition de gré à gré, soit en faisant valoir le droit de préemption communal, ceci permettrait d'avoir encore plus de moyen de développement.

Les accès aux locaux souhaités, devrait se faire, non par la rue principale, mais pour un commerce, une salle etc. par la place de la fontaine et pour ce qui est de la petite enfance par le préau du collège.

Je reste bien entendu à disposition des autorités concernées ».

Le Président demande si la configuration de la salle, de ce soir convient à tous (en ligne face à la Municipalité à la place du traditionnel U).

M. Michel Zryd, Conseiller, préfère la disposition en U car elle permet de se voir lors des débats.

Le Président constate qu'une majorité préfère la disposition en U.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Hans Brunner, Syndic, excuse Mme Charlotte Connell, Municipale, qui est à la séance d'assermentation de Région de Nyon.

Il salue ensuite la présence de la Boursière communale, de la Secrétaire municipale et du technicien communal qui pourront répondre aux questions éventuelles lors des discussions sur les préavis de ce soir.

Il stipule que la disposition des tables est exceptionnelle et liée à la diffusion du match après séance. La disposition en U sera remise dès la prochaine séance du Conseil.

M. Denis Krebs, Municipal, confirme que les travaux de raccordement de la STEP vont bien débuter en août, les soumissions ont été rentrées et les travaux de génie civil ont été adjugés à une entreprise bien connue de la région, Perrin Frères SA, pour un montant inférieur de CHF 350'000 au budget prévu dans le préavis. Cela signifie d'entrée, une jolie économie.

M. Fabien Joly, Municipal, détaille, dans une vidéo, la réalisation des travaux prévus dans le préavis n°18/2022 « projet d'amélioration structurelle – adduction hydrique sur les Alpagnes des Reculets et des Dappes » :

- ✓ Création d'une citerne enterrée de 5 m³ et réfection des captages aux Reculets Dessus.
- ✓ Création d'une citerne enterrée de 50 m³ aux Dappes pour la récupération de l'eau de pluie provenant du Lapin Blanc.
- ✓ Construction de trois nouveaux bassins en inox.
- ✓ Création de places pour bassins.
- ✓ Pose de 1'000 mètres de conduite qui va de Tabagno aux Reculets Dessus.
- ✓ Remplacement des portes d'écurie des Reculets Dessus (vandalisées en 2021), ainsi que des fenêtres et peinture des volets et des portes des Reculets Dessous.
- ✓ Ajout de chéneaux sur les pans sud-est et nord-ouest du chalet des Reculets Dessous et remplacement d'un chéneau endommagé aux chalets des Reculets Dessus.

La demande de crédit d'investissement était de CHF 240'000.

Les Reculets et les Dappes représentent 170 hectares de pâturages pour environ 170 bêtes, avec les nouvelles installations créées, on arrive à 360m³ de citerne.

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

M. Michel Zryd, Conseiller, rappelle que la commission ad hoc qui a étudié le préavis n°18/2022 avait émis le vœu qu'un contrat soit établi avec la partie française afin que l'eau récupérée du toit du bâtiment du lapin blanc (situé sur le territoire français) soit acheminée jusqu'à la nouvelle citerne.

M. Fabien Joly, Municipal, répond que c'est en cours mais que l'acte n'a pas encore été rédigé.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS

INTERCOMMUNALES

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Sébastien Rigamonti, délégué, informe que la séance du 6 juin a été annulée faute de préavis à présenter. En revanche une visite de fin de travaux de la salle de gymnastique a eu lieu.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Christian Lavanchy, délégué, n'a rien à rapporter.

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

M. Michael Bumm, délégué, n'a rien à signaler et laisse le soin au nouveau délégué de rapporter lors de la prochaine séance.

Région de Nyon (RdN)

M. Cédric Gorgerat, délégué, fait la synthèse de la séance du 17 juin qui s'est déroulée à Dully :

- ✓ **PR 65-2026 Comptes 2025** -Comptes de l'exercice 2025.
Rapport d'activité 2025 -Rapport de gestion de Région de Nyon de l'année 2025.
- ✓ **PR 66-2026-FRM Demande de crédit pour des courses expérimentales sur les lignes 813, 815, 835 et 836.**
A la suite de la préparation de la nouvelle période biennale des transports publics 2027-2028, des améliorations d'offres sont envisagées sur 4 lignes régionales. Un crédit est sollicité au titre du Fonds régional de mobilité pour le financement de courses expérimentales sur les lignes NStCM-TPN 813 et 815 ainsi que sur les lignes CarPostal 835 et 836.
La ligne 10.815 Nyon-Gingins a également fait l'objet d'une réflexion approfondie en fin d'année 2025 entre les communes desservies, la DGMR et l'entreprise NStCM-TPN. En effet, une directive de l'Office fédéral des transports a été adoptée visant à imposer un taux de couverture minimal de 30% pour les lignes régionales offrant plus de 36 paires de courses par jour. La ligne 10.815, qui compte 44 paires de courses par jour, ne remplissait pas ce critère, son taux de couverture étant 1/6 évalué à 22,3% en 2025. C'est pourquoi, pour conserver le niveau d'offre actuel, notamment la cadence au quart d'heure entre Nyon et Signy centre commercial en heures de pointe, un changement d'exploitation va être opéré. Les 10 paires de courses assurant cette desserte au quart d'heure seront désormais intégrées à la ligne 10.811 (Coppet – Nyon – Signy) et financées dans le cadre du Trafic Régional Voyageurs (TRV). La ligne 10.815 entre Nyon et Gingins reviendra ainsi à une cadence à la demi-heure toute la journée en semaine à condition que 3 paires de courses soient financées par les communes et Région de Nyon considérant que les critères d'adéquation offre-demande ne permettent aujourd'hui de financer, via le TRV, que 31 paires de courses sur les 34 paires déployées.
Dans ce préavis il a été décidé de financer les trois courses manquantes pour 2027 et 2028, soit CHF 85'752 financés par le fonds régional pour la mobilité et CHF 85'752 par les communes desservies pour 2027 et CHF 42'876 par le fonds régional pour la mobilité et CHF 128'628 par les communes desservies en 2028.
Les communes concernées ont toutes validé leur engagement à financer à parts égales le solde des prestations relatives aux courses expérimentales à l'horaire 2027-2028.
Mme Nancy Induni, Conseillère, demande des éclaircissements sur ces courses expérimentales.
M. Cédric Gorgerat, délégué, explique que l'Office fédéral des transports exige un taux de fréquentation de 30% ; actuellement sur la ligne 815 ce taux n'est pas atteint sur 3 courses. Le moyen pour garder ce service est de faire des courses expérimentales, en espérant que la ligne sera plus utilisée, de manière à les faire valider afin qu'elles rentrent dans le financement du Trafic Régional Voyageurs (TRV). A défaut, elles seraient abandonnées faute de financement.
M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si une discussion a eu lieu sur le prolongement de la ligne 815 jusqu'au Nyon - Saint-Cergue, ce qui pourrait augmenter la fréquentation.
M. Cédric Gorgerat, délégué, lui répond que ce préavis ne portait pas du tout sur cet objet, il concernait uniquement le financement de ces lignes expérimentales.
Le Syndic précise que les fréquences liées aux utilisateurs de cette ligne ont été modifiées avec l'installation des nouvelles infrastructures (école Moser, entreprises) situées sur les territoires de Grens et Signy. A l'origine, ces communes devaient financer ces lignes mais force est de constater que ce n'est pas le cas. Gingins est d'accord de participer à ces frais pour 2027 et 2028 sous condition que tout soit réétudié pour l'année suivante. Les bus au ¼ d'heures jusqu'à Signy et Grens enlèvent des passagers des bus à la demi-heure, nos bus

n'ont donc plus le nombre de passagers nécessaires. Pour lui, le bus à la demi-heure est suffisant pour Gingins, passer au bus au ¼ d'heure serait un surcoût pas nécessaire. Il s'engage à donner des retours réguliers des discussions qu'ils auront avec Région de Nyon à partir de la rentrée.

✓ **PR 67-2026 Projet pour le renforcement de l'accessibilité culturelle à l'échelle régionale – demande de crédit CHF 163'970 sur 3 ans**

Le préavis porte sur un projet novateur de renforcement de l'accessibilité culturelle sur notre territoire. Il prévoit d'organiser la mutualisation de matériel spécialisé et l'accompagnement des institutions culturelles, avec l'implication directe des personnes concernées. Soutenu par le Canton sur trois ans, il permettrait à toutes les structures culturelles d'accéder à des ressources pour l'organisation d'événements accessibles, limitant ainsi les barrières physiques.

✓ **PR 68-2026 Convention de soutien financier avec La Garenne – demande de crédit de CHF 200'000 entre 2026 et 2029**

Le Parc animalier de la Garenne constitue sur le plan touristique le deuxième site le plus visité de la région. C'est aussi un acteur régional clé dans la protection et la conservation de la faune locale, ainsi que dans l'éducation à l'environnement. La mise en place d'une convention pluriannuelle est proposée, afin de soutenir via le Fonds régional d'aide au tourisme, l'exploitation et la maintenance du parc, ainsi que la réalisation d'équipements, d'animations et d'offres touristiques.

✓ **PR 69-2026-DISREN Aménagements modes doux sur la RC11 à Eysins – demande de crédit de CHF 66'088**

La Commune d'Eysins réalise des travaux visant à créer des aménagements pour modes doux sur la RC11 entre le giratoire de Bellossiez et celui de Terrebonne (limite communale de Nyon). Ce projet est inscrit au projet d'agglomération 3 du Grand Genève. Un cofinancement DISREN est sollicité pour la phase de réalisation (phase 4 DISREN) et fait l'objet d'un préavis.

Le bilan de la législature pour Région de Nyon est consultable sur son site.

En l'absence de question, **le Président** passe au point suivant.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL n°65/2026

**« PLAN DIRECTEUR DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU (PDDE) REGIONAL
POUR LA COMMUNE DE GINGINS, LE SIEGE (SERVICE INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHESEREX,
GRENS ET EYSINS ET LES SI DE NYON »**

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'130'836 TTC pour la construction des ouvrages
et infrastructures communes nécessaires à la réalisation du PDDE Régional

Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances

Vote

La parole est donnée à **M. Jean-Luc Baldy, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

La parole est ensuite donnée à **M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller** pour la lecture des conclusions du rapport des finances.

Le Président donne la parole à la Municipalité

Le Syndic souhaite préciser les chiffres présentés dans tableau de la commission des finances, page 2 du rapport ayant le titre « évaluation de la capacité financière au 7 juin 2026 » :

D'une part, dans la rubrique 9221.007, parking petite fontaine, l'emprunt s'élève à CHF 840'000 et non CHF 960'000 à cette date.

D'autre part, les futurs emprunts de 2'130'836 pour le PDDE régional et de 1'787'200 pour le BAM, figurent dans le rapport sans mentionner les subventions associées qui s'élèvent respectivement à CHF 295'676 et CHF 1'708'340. Le total réel sera donc moins élevé à court et moyen terme.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si les conventions avec les Services industriels de Nyon pour l'entretien dans le cadre de la mise en œuvre du PDDE ont été signées.

M. Denis Krebs, Municipal, lui répond que ce n'est pas encore le cas.

Le Président clôt la discussion et procède au vote.

Résultats :

Le préavis municipal n° 65/2026 est approuvé par 27 OUI, 0 NON, et 0 abstention.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL n°66/2026

« DEMANDE DE CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'787'200 TTC POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION D'UN AFFLUENT DU RUISSEAU « LE BAM »

Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances

Vote

La parole est donnée à **M. André Blécha, Conseiller**, pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

La parole est ensuite donnée à **M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller** pour la lecture des conclusions du rapport des finances.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

M. Fabien Joly, Municipal, demande si les membres de la commission ad hoc ont pu se rendre sur place, avec le technicien communal ou la personne en charge du projet pour visualiser où le BAM se jette dans l'Asse.

M. André Blécha, Conseiller, explique qu'ils se sont rendus sur place de leur propre chef, mais non accompagnés d'un représentant de la Municipalité.

M. Edouard du Chastel, Conseiller, considère que ce projet n'est pas moralement irréprochable puisque l'on va mettre en œuvre un chantier très cher par principe de précaution, tout cela aux frais du contribuable. Dépenser 1.8 millions de francs pour un ruisseau endormi, même si les subsides sont importants est un non-sens pour lui.

M. Christian Lavanchy, Conseiller, affirme que même si la visite du site s'est effectuée sans membre de la Municipalité cela n'a pas empêché la commission de prendre connaissance de la réalité du projet. Les membres de la commission qui habitent dans ce quartier ont pu prendre des informations en discutant avec les habitants du village. Personnellement, il n'a jamais fait autant de séances, soit 3, pour une commission ad hoc. On peut en effet penser que le projet est surdimensionné, mais il a été analysé et validé par des spécialistes, le bureau d'ingénieurs Schenk ainsi que par des experts au niveau cantonal. Il précise que l'on ne parle pas du BAM mais de son affluent.

M. Pierre Schaller, Conseiller déclare voter contre le préavis selon ses mêmes arguments développés lors de la séance précédente. Il fait la lecture de son intervention notée dans le Procès-Verbal du 29 avril 2026.

M. Michael Bumm, Conseiller, et membre de la commission ad hoc trouve les questions légitimes. Ce projet porte sur les 100 prochaines années, même si cela peut sembler extrême, c'est une obligation

légale. Et si après 99 ans un problème survient et que rien n'a été fait, la commune peut être responsable, sans compter qu'un souci peut arriver après 10 ans.

Mme Elaine Walsh, Conseillère, craint que si tous les préavis sont approuvés ce soir, en plus des projets en cours cela engendre un dépassement des capacités financières puisqu'ils représentent beaucoup d'investissements. Elle demande si ce projet peut être décalé dans le temps.

Selon **le Syndic**, il est vrai que l'on augmente les investissements, mais le plafond d'endettement devra être recalculé en début de nouvelle législature et les projets devront être adaptés en fonction de ce montant.

Pour revenir à ce projet, il explique que l'argent est disponible grâce aux subventions et que si Gingins n'utilise pas ces aides, elles serviront aux communes voisines. Pour la Commune, la somme de CHF 80'000 représente un effort raisonnable. Si le projet est abandonné, il faudra alors redonner au canton les CHF 40'000 déjà reçus. Il pense que la proposition de M. Pierre Schaller, à savoir de réparer quelques secteurs, reviendra plus cher à la Commune puisque dans ce cas, il n'y aura pas de subventions.

C'est aussi l'assurance pour la Commune de ne pas être attaquée en cas de problèmes dans plusieurs dizaines d'années.

M. Michael Bumm, Conseiller, comprend les craintes par rapport aux coûts d'entretien qui pourraient être élevés une fois le projet réalisé, sachant qu'actuellement le coût est d'environ CHF 2'000. Avec le ruisseau à ciel ouvert qui longe la Route de la Dôle, entre le Chemin du Pralenet qui traverse le champ de Messieurs Mestral et Weber, ces frais d'entretien seront aussi portés par la Confédération et le canton à hauteur de 80%.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, comprend les réticences des uns et des autres par rapport à l'ampleur des travaux mais assure que les études sont sérieuses. Pour lui, au-delà des obligations légales, ce projet est un pari sur l'avenir, car les événements exceptionnels vont devenir plus fréquents. Il faut se préserver des aléas climatiques, c'est pour cela qu'il votera pour ce préavis.

M. Charles Geninasca, Conseiller, revient sur ce qu'il a vécu dans les années septante et huitante au Mont d'eau du Milieu. Lors la sortie de terre de sa maison, les constructeurs lui ont dit que ce ne serait pas une habitation mais une piscine qui verrait le jour à cet endroit. Comme lors de la séance précédente, il souhaite avoir une vision hydraulique de la Commune. Il déclare accepter ce préavis, mais souhaite que la Municipalité élabore une stratégie sur 10 à 15 ans.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, rappelle que la Confédération et le Canton ont financé ces études qui ont mis en exergue cette zone présentant un danger naturel important d'où ce préavis. En plus de la sécurisation de la zone, des stratégies pour développer la biodiversité et les écosystèmes seront mises en œuvre. Cette étude, sur trois années, inclut dans le devis, la mise à jour de PACom seulement dans cette zone pour des constructions adaptées, pas trop lourdes. Elle termine en rappelant que l'ECA ne garantit plus si les obligations communales n'ont pas été faites. Elle rappelle que c'est un projet solide puisqu'un bureau d'études (Schenk) a été mandaté par la commune et que le Canton a aussi envoyé ses ingénieurs sur le terrain.

M. Pierre Schaller, Conseiller, regrette que le vote du préavis ne soit pas décalé à la prochaine législature alors qu'un des nouveaux Municipaux habite le quartier concerné et connaît très bien le problème du BAM.

M. Michael Bumm, Conseiller, assure que la question de reporter le vote a été étudiée en commission, mais aucune bonne raison de le faire n'a été trouvée.

Le Président clôt la discussion et procède au vote

Résultats :

Le préavis municipal n° 66/2026 est approuvé par 22 OUI, 1 NON, et 4 abstentions.

9) **PREAVIS MUNICIPAL n°67/2026**

« RÈGLEMENT DES SOLDES DE PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES 2019 À 2021 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 2'700'000 »

Rapport de la commission des finances

Vote

Le Président donne la parole à **M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller** pour la lecture des conclusions du rapport des finances

Le **Président** donne ensuite la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas la prendre.

Il ouvre ensuite la discussion et la clôt aussi en l'absence de questions.

Il procède au vote.

Résultats :

Le préavis municipal n° 67/2026 est approuvé par 26 OUI, 0 NON, et 1 abstention.

10) **PREAVIS MUNICIPAL n°68/2026**

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2025

Rapports de la commission de gestion et des finances

Vote

Le Président précise que les intervenants devront se référer uniquement aux numéros de pages entourés d'un cercle situés en bas de page du rapport de la Municipalité au demeurant très complet.

L'étude commence avec **les comptes communaux 2025**.

Il donne la parole à **M. Ernest Fehr, Conseiller**, pour la lecture du rapport de la commission des finances.

M. Ernest Fehr, Conseiller, donne ensuite lecture de l'amendement déposé par la commission des finances : « l'amortissement de la parcelle 92 acquise en 2025 pour CHF 760'000,- se fait sur vingt ans, soit CHF 38'000,- par an ».

Il justifie ensuite ce point par le fait que la Municipalité a fait l'acquisition de cette parcelle sans avoir une idée précise de l'utilisation de ce bâtiment, et que lors des débats précédant le vote du préavis concernant l'achat de cette parcelle, elle a expliqué que même si elle devait la revendre, ce ne serait certainement pas à perte, voire avec une plus-value.

Le compte du bilan dans lequel a été placé cet achat était correct au départ, mais la Municipalité l'a ensuite fait disparaître des actifs du bilan en le comptabilisant par perte, il est ainsi sorti des comptes, comme s'il ne valait plus rien. C'est pour cela que la commission propose de remettre cet investissement dans les biens de la Commune à amortir sur 20 ans (compromis entre 30 ans et 1 an).

Il explique que MCH2 constitue des nouvelles normes comptables imposées par le Canton aux communes et ayant pour objectif d'améliorer et d'augmenter la transparence des états financiers, et de ce fait de corriger les mauvaises pratiques de MCH1. 2025 était la dernière année pour la commune de Gingins sous MCH1.

Dans les comptes du bilan, nous distinguons le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Sous MCH1, le patrimoine financier pouvait être amorti librement, soit en une année, soit sur plusieurs années. Sous MCH2, le patrimoine financier, dont la parcelle 92 achetée CHF 760'000,- en 2025 en fait partie puisqu'elle n'a pas encore été attribuée au patrimoine administratif (qui lui s'amortit en 30 ans autant sous MCH1 que sous MCH2) ne peut plus être amorti, sauf en cas de perte constatée et durable

(il s'agit donc d'une correction d'une mauvaise pratique de MCH1). L'année 2025 étant la dernière année comptable sous MCH1, pourquoi avoir amorti entièrement cette parcelle (qui de ce fait disparaît des actifs du bilan alors qu'en 2026 cela n'aurait plus été possible), si ce n'est pour réduire artificiellement le bénéfice 2025 de plus de 92%, celui-ci passant ainsi de CHF 822'847,33 à CHF 62'847,33 dans les comptes 2025 ?

Certes, les communes n'ont pas pour objectif de réaliser des bénéfices, mais ce n'est pas une raison de dissimuler ceux-ci par des "manœuvres" comptables."

Les comptes par ordre administratif de la page 40 à 65 sont passés en revue.

Le Président demande aux Conseillers de bien vouloir indiquer le n° de page et le n° de la rubrique concernée lors de leurs interventions.

Pages 45 à 49 chapitre 3 : Domaines et bâtiments

Page 48, Compte 354.312.3, électricité de l'auberge de la Croix Blanche, **M. Pierre Schaller, Conseiller**, demande des explications sur le chiffre de CHF 16'255.90.

Le Technicien Communal explique que pour ce bâtiment il existe 5 compteurs électriques : un pour chaque appartement, un pour l'auberge, un pour l'hôtel et un pour les communs (eau chaude, chauffage, ventilation et ascenseur). Le chiffre représente les frais d'électricité pour ces différents éléments. Il souligne la baisse du coût par rapport à 2024, qui se poursuit grâce au travail de la Municipalité.

M. Pierre Schaller, Conseiller, ne comprend pas que la commune paye l'électricité d'un bâtiment qui est loué.

Le Technicien Communal répond que tout est refacturé aux locataires.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande ensuite page 49, Compte 355.423.1, les loyers du bâtiment de la Poste, pour un revenu de CHF 163'347.95, quel est le loyer pour l'auberge de la Poste ?

Le Président émet ses doutes sur le fait que l'on puisse donner publiquement le montant de ce loyer.

La Boursière Communale répond que le loyer mensuel est CHF 3'180.

Page 58 chapitre 7 : Sécurité sociale

Compte 720.351.5, cohésion sociale, **M. Sébastien Rigamonti, Conseiller**, demande des explications sur la différence de montant entre 2024 et 2025.

M. Anthony Hinder, Municipal, explique que la baisse (5'598'639 pour 2024 contre 1'208'268 pour 2025) est liée à la mise en place de la nouvelle péréquation intercantonale vaudoise. Une partie des charges sur cohésion sociale a baissé mais en parallèle, la péréquation a augmenté. C'est le basculement d'un type de péréquation à l'autre qui a engendré la baisse de la cohésion sociale, mais le montant de la totalité reste très similaire entre les deux années.

Le Président ouvre ensuite la discussion générale sur les comptes (pages 30 à 65 et les annexes)

Le Syndic, déclare que le rapport de la commission des finances mentionne que cette dernière a procédé à la vérification des comptes selon les articles 46 et 47 du règlement du Conseil Communal. Or l'article 47, point1, stipule que la vérification doit se faire par sondage ou si nécessaire, entièrement pour les comptes de la commune pour l'année écoulée. Cette exigence n'a pas été respectée pour 2024, ni pour 2025. Il sera essentiel de s'y conformer pour 2026.

En ce qui concerne la proposition de l'amendement, il est très déçu que la commission des finances pense que la Municipalité manipule les comptes afin de pouvoir proposer une augmentation du taux d'imposition. Il peut l'assurer en toute transparence : toute augmentation du taux d'imposition que proposerait la Municipalité ne serait jamais fondée sur les résultats de l'année précédente mais exclusivement sur des prévisions objectives des dépenses futures.

Cet amendement présente aussi une autre difficulté : il ne peut pas être appliqué tel qu'il a été rédigé. Il est dommage que la commission des finances n'ait pas pris la peine de discuter de ses intentions avec la Municipalité avant de déposer sa proposition.

Le responsable des finances communales du Canton a confirmé à la Municipalité que selon le plan comptable MCH2, les immeubles inscrits au patrimoine administratif doivent être amortis sur 30 ans et que les immeubles inscrits au patrimoine financier, ce qui est le cas de la parcelle 92, ne s'amortissent plus. Afin d'éviter des complications, la Municipalité a choisi d'amortir intégralement le bâtiment en 2025, ce qui est totalement conforme aux règles applicables selon le plan comptable MCH1, en vigueur pour les comptes 2025.

Afin de simplifier le tout, **le Syndic** demande à la commission des finances de retirer son amendement et dans le cas contraire il demande au Conseil de voter contre cet amendement.

M. Ernest Fehr, Conseiller, affirme que le sondage a bien été fait par mail et que c'est tout à fait correct.

Il revient ensuite sur l'amortissement unique, la commission des finances a trouvé cette façon de faire curieuse bien que légale et n'y a vu aucun intérêt économique si ce n'est de diminuer le bénéfice à 90%.

Le Syndic, revient sur les termes de l'amendement dans lequel il est noté que la commune crée « un déficit artificiel massif l'année de l'achat » mais ce n'est pas le cas, la Municipalité n'a pas créé une perte, c'est uniquement une écriture comptable, tout est en ordre, conforme au règlement du Canton et de Gingins. En revanche, l'amendement n'est pas conforme et s'il est approuvé, la commune ne pourra pas clôturer les comptes 2025.

M. Michel Zryd, Conseiller, revient quant à lui sur les différentes versions successives de l'amendement qu'il a reçues par courriel. Dans la première version tout était conforme, et dans la seconde la commission exprime qu'elle n'est pas à l'aise avec cet amortissement exceptionnel. On parle dans un premier temps de 30 ans et on demande au Conseil d'accepter un amortissement sur 20 ans. Cet amendement est compliqué à comprendre. Dans le village, on a toujours procédé de cette manière pour amortir un bien. Il demande quel est l'avantage de ce qui est proposé dans l'amendement.

M. Ernest Fehr, Conseiller, souhaite que la valeur de ce bâtiment soit réintégrée au bilan.

M. Valéry Babey, Conseiller, confirme que la commune procède à des amortissements extraordinaires depuis longtemps quand les finances de la commune le permettent, il ne faut pas être craintif par rapport à cette pratique qui est uniquement une écriture comptable. Il pense néanmoins que cela aurait été bien d'avoir une synthèse de cet amortissement dans le bilan.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, rappelle que lors de la séance précédente, il a été attristé par l'absence de débat sur un sujet important comme le PACom, en se demandant même si les rapports avaient été lus. Le but de l'amendement est de provoquer le débat comme cela a été le cas.

Ce qui peut prêter à confusion est que l'attribution de ce bâtiment n'ait pas été définie lors de l'achat. Il deviendra sans doute un bâtiment administratif, et ne devrait pas figurer dans le patrimoine financier. Il n'est pas à l'aise avec cette pratique car elle comporte un risque politique avec le changement de législature.

M. Michel Zryd, Conseiller, n'a plus la même vision des choses après les explications de M. Pierre-Yves Revaz. Il rappelle que la commune n'est pas là pour faire du bénéfice, et tous sont intéressés de payer le moins d'impôt possible.

M. Pierre Schaller, Conseiller, veut éclairer le débat en faisant le distinguo entre le patrimoine administratif et financier : Il veut maintenir l'amendement car la commune a acheté du patrimoine avec ce bâtiment et non pas un bien financier comme des actions. Si le compte n'est pas le bon, il faut le mettre dans un autre compte.

La boursière communale précise que le patrimoine financier concerne les biens dont on peut se séparer tandis que le patrimoine administratif, c'est justement ce dont on ne peut pas se séparer, l'école par exemple.

Pour **M. Charles Geninasca, Conseiller**, la justesse dans la comptabilité est obligatoire. Dans ce cas l'affectation comptable est discutable puisqu'elle ne porte pas la trace de son passage alors qu'elle devrait y figurer.

Le Président demande si l'acceptation de l'amendement peut créer une perte.

M. Ernest Fehr, Conseiller, lui répond que le bénéfice a été diminué de CHF 760 000 et en cas d'acceptation de l'amendement la somme sera réintégrée, ce qui augmentera le bénéfice.

Le Syndic revient sur l'intervention de M. Pierre-Yves Revaz, en rappelant que le problème de fond est que l'amendement ne peut pas être appliqué. Selon lui, cela ne change pas la nécessité de clôturer les comptes. L'exercice est particulièrement complexe, cette année est compliquée avec le changement de plan comptable : ce qui était possible sous MCH1, ne l'est plus désormais, ce qui placera la commune dans une position délicate.

M. Ernest Fehr, Conseiller, assure que Madame le Préfet a confirmé que l'amendement était valable mais qu'il ne pouvait pas être mis en conclusion du préavis.

M. Michel Zryd, Conseiller, revient sur la troisième ligne du rapport, où il est indiqué que la pratique souhaitée consiste à amortir les bâtiments sur 30 ans, alors que la commission des finances propose pour le bâtiment des finances un amortissement sur 20 ans. Il relève ensuite que cette démarche est complètement correcte. Il rappelle à cette occasion, le rôle de la commission des finances : celle-ci doit se prononcer sur la conformité ou non d'un élément, et non s'exprimer sur le fait d'être « à l'aise » ou non avec une démarche, comme cela figure dans son rapport.

Le Président précise de nouveau, que ce n'est pas la pratique qui est remise en cause.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller revient sur l'attribution du bâtiment. En l'absence de projet, il est considéré comme du patrimoine financier qui à l'heure actuelle, peut être amorti comme la Municipalité le souhaite. La commission a donc proposé de le traiter comme du patrimoine administratif, car c'est sans doute ce qu'il va devenir et de l'amortir sur 20 ans au lieu de 30 ans, puisque le choix est laissé à la Municipalité. Il n'y a rien d'illogique dans cet amendement.

La Boursière communale fait un point sur le contrôle des comptes pour 2024 et 2025, elle est surprise de ne pas avoir été sollicitée pour faire, comme en 2023, un pointage de pièces comptables avec la commission des finances.

Le président clôt la discussion et procède au vote de l'amendement en précisant que s'il n'est pas légal, il ne sera tout simplement pas appliqué

Résultat :

L'amendement est refusé par 14 NON 8 OUI et 5 abstentions

Il procède ensuite au vote de l'adoption des comptes communaux 2025 à savoir :

- a) les comptes de fonctionnement de la Bourse communale
- b) le bilan de la Bourse communale

Résultat :

Les comptes communaux 2025 sont approuvés par 24 OUI, 0 NON, 3 Abstentions

Il poursuit avec la gestion et donne la parole à **Mme Elaine Walsh, Conseillère**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

Il ouvre la discussion sur les pages 1 à 29 et annexes du rapport municipal.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, demande si les limites horaires de stationnement se généralisent, il ne pourra plus laisser sa voiture sur un des parkings du village pour prendre le train pendant une journée par exemple.

M. Fabien Joly, Municipal, précise que le parking de la rue de Derrière est le seul qui n'est pas encore en stationnement limité. Ce qui pose des problèmes, ce sont des voitures qui restent stationnées un jour, deux jours, voire une semaine. Il veut y remédier en limitant le stationnement, à 4 heures.

M. Pierre Schaller, Conseiller, souhaite qu'une différence soit faite entre les citoyens du village qui payent leurs impôts et les frontaliers que l'on repère à leur numéro de plaque. Les Ginguinois devraient pouvoir rester plus longtemps, le temps de faire un aller-retour Nyon Genève par exemple.

Le Président clôt la discussion et procède au vote

Résultat :

La gestion pour l'exercice 2025 par la Municipalité est approuvée par 26 OUI, 0 NON et 1 Abstention

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Christian Lavanchy, Conseiller, revient sur « le projet secret », c'est-à-dire le préavis N° 45/2024 qui est sous embargo. Si tel est toujours le cas, comment continuer avec la nouvelle législature ?

Le Syndic déclare à l'assemblée que le préavis municipal N° 45/2024 « Promesse de constitution et/ou constitution d'un Droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 91 » n'est plus sous embargo.

M. Gianluca Allaria, Conseiller, intervient en tant que président du tennis club Chésereux - Gingins. Il informe les Conseillères et Conseillers que d'importants travaux ont été engagés pour refaire les courts. Les coûts s'élèvent à plus de CHF 150'000 et ont été entièrement financés par le club. Il souligne la bonne nouvelle de ne pas demander un franc à la Commune.

M. Michel Zryd, Conseiller, remercie la Municipalité, le Conseil et les employés pour leur travail et leur engagement à préserver la beauté de notre village.

Seul bémol, la villa qui est en construction route de Trélex lorsque l'on vient du Derby semble avoir disparu au profit d'une sorte de déchetterie. Il demande à la Municipalité, comment elle envisage de faire respecter la loi.

Le Syndic, répond qu'il a bien conscience du problème, c'est compliqué avec le propriétaire mais les choses vont être faites pour qu'il se plie au règlement.

Par rapport à la question posée lors de la séance précédente par **M. Pierre Schaller, Conseiller**, sur le réseau de vélos en libre-service, Région de Nyon va faire une proposition à la Commune de Gingins

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, informe l'Assemblée que **Mme Charlotte Connell, Municipale** vient d'être élue au CODIR de Région de Nyon et pour la sous-région Asse Boiron. Elle est applaudie.

M. Pierre Schaller Conseiller, à l'heure de prendre congé du conseil communal lit le message suivant :

« Je ne voudrais pas être long car nous nous réjouissons tous de déguster une pizza et surtout de voir le match, mais ce soir je prends congé du Conseil Communal, et c'est avec un certain regret que je quitte après toutes ces années, j'ai longtemps hésité à me mettre sur la liste, dans mon for intérieur je me disais place aux jeunes, mais certains m'ont dit, allez vas-y tu as la « fibre communale » viens au moins quelques temps mettre en route et aider les nouveaux ... ben voilà pas réélu, alors juste vous dire que dans notre commune la seule chose à laquelle je n'ai pas accédé c'est la place d'employé communal !... Alors si je vous dresse un petit bilan de toutes ces années passées, je crois avoir commencé au conseil en 1971 (à contrôler) je voudrais donc relever certains points négatifs, rassurez-vous il n'y en a pas beaucoup, il y a beaucoup plus de positif, alors ce qui m'a choqué le plus c'est l'abstentionnisme, les membres qui ne viennent pas aux séances, nous sommes 40 pour représenter une population de près de 1200 habitants, les séances sont annoncées et agendées très longtemps à l'avance donc, pas d'excuse sinon majeure, ce qui m'a également déplu c'est le manque d'intérêt aux documents remis par le bureau, les préavis, les rapports de commission, dont souvent seules les conclusions sont lues lors des séances. Ces documents méritent beaucoup plus d'intérêts quand on sait l'engagement des membres des commissions, ce désintérêt de certains cela m'a fait vraiment mal au cœur ! Ce qui m'a aussi beaucoup gêné, ce sont les membres qui s'abstiennent lors des votations, on ne peut pas s'abstenir si l'on n'est pas directement concerné par le sujet. On doit s'intéresser, se renseigner, avoir son opinion, avoir le courage de prendre position pour ou contre la décision soumise au vote, encore une fois je rappelle l'importance d'être conseiller, c'est d'être représentant de l'ensemble du corps électoral. Alors maintenant les points positifs ; bravo à notre Municipalité, bravo à nous, avoir réussi cette grande réalisation qu'est le centre sportif, et je me réjouis également que bientôt nous aurons des loyers modérés ou à prix abordables, sujet pour lesquels je me suis beaucoup investi par le passé, un EMS qui devrait être réalisé. Je remercie la Municipalité pour sa gestion, sa secrétaire pour l'énorme travail accompli, également les autres personnes qui travaillent dans les bureaux de l'administration sans oublier le bureau du conseil, son président, sa

secrétaire, vraiment nous avons une administration qui fonctionne bien. Je tiens également à relever l'excellent travail de notre technicien communal, merci Christian tu es toujours présent à chaque fois qu'un problème survient, tu agis rapidement et juste, alors encore merci pour toutes ces années de bons et loyaux services, quel plaisir d'avoir une personne comme toi dans notre commune. J'aimerais également remercier et relever la qualité du travail de l'ensemble de nos employés communaux, il y en a un présent ce soir, j'aimerais Adji, que tu transmettes à tes collègues mes remerciements pour tout le bon travail, souvent ingrat que vous exécutez. Ce qui est encore plus magnifique, c'est que dans notre commune nous avons un jeune qui a choisi d'apprendre ce beau métier, je crois qu'il s'appelle Théo, souvent on en considère ce métier « balayeur des rues, technicien de surface » comme désobligeant mais non, c'est comme tout métier manuel tellement varié qui doit mériter notre satisfaction et notre respect. Bravo Théo je te souhaite beaucoup de plaisir, tu auras grâce à ton engagement une bonne caisse de retraite. Et maintenant je m'adresse tout particulièrement aux nouveaux conseillers et conseillères communales et leur souhaite de rapidement s'intégrer, de s'intéresser et de s'engager dans la vie communale, c'est magnifique, c'est grâce à cet engagement que nous pourrions maintenir l'autonomie communale, bien qu'elle soit souvent manifestement bafouée, preuve en est, ce soir l'important montant accepté pour régler la dette pour la péréquation ! mais, l'important c'est la valorisation de notre commune et ceci dans une bonne gestion, une bonne entente, on est d'accord, on n'est pas d'accord, on se respecte, on ne se fait pas la tête, on est présent pour le bon intérêt des dossiers qui nous sont soumis et pour maintenir une parfaite gestion de la commune.

Je vous remercie de m'avoir écouté pour la dernière fois et pour votre attention, et... HOP SUISSE » !

M. Pierre Schaller, Conseiller, est applaudi par le Conseil, à la fin de son intervention.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, fait part de son émotion au moment de quitter le Conseil Communal après 10 ans. Il salue la manière de fonctionner entre l'exécutif et le législatif et la Municipalité, les discussions, les délibérations se sont faites en bonne collaboration. Il assure qu'il suivra de près les projets à venir et salue la Municipalité pour son engagement dans l'avenir du village.

M. Jean-Luc Baldy Conseiller, est à son tour applaudi par le Conseil.

M. Johnny Bühler, Conseiller, rappelle que la fête de la musique organisée par Gingins Mon Village a lieu ce samedi à partir de 11 heures.

Le Président clôt les discussions et donne la parole à la Secrétaire.

12) EXTRAIT DES DECISIONS

La Secrétaire donne lecture de l'extrait des décisions qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni commentaire.

Il est maintenant venu le temps des remerciements. Aux 17 élus qui quittent le Conseil, **le Président** adresse ses remerciements : « à vous toutes et tous pour votre engagement que ce soit durant quelques mois comme M. Boris Gojanovic ou de très nombreuses années et dans diverses fonctions, Conseiller Communal et Syndic, comme M. Pierre Schaller ».

Il nomme les conseillers un par un pour leur remettre un présent, sous les applaudissements de l'Assemblée.

Il adresse également un grand merci à celles et ceux qui poursuivent l'aventure.

Il remercie ensuite pour leur travail

- **Mme Florence Roiné, Secrétaire,**
- **M. Haxhi Rexaj, Huissier,**

qui sont à leur tour applaudis

ainsi que toutes les personnes qui ont participé aux votations et élections.

et pour terminer la Municipalité pour les bonnes relations qu'ils ont entretenues durant cette législature.

Le Syndic remercie les membres sortants de la Municipalité Mme Léia Eljamal Fehr, MM. Anthony Hinder, Denis Krebs, même si les débats ont pu parfois être houleux, il garde un excellent souvenir de ces 5 dernières années et cela pour longtemps.

Il souhaite un bel été à ceux qui rentrent et à tout de suite pour regarder ensemble le match Suisse Canada de la Coupe du monde

La séance est close à 20h55.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 20 AOÛT 2026 à 20 h 15

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné